

Négociations 2^e round. Peut mieux faire !

Le point sur les négociations après les réunions du 16 juin et du 18 juillet

DTSI/DTR Juillet 2023

Le 16 juin s'est tenue la première séance de négociations lors de laquelle la CFE-CGC et d'autres organisations syndicales ont exprimé leurs revendications auprès de la Direction de la DTSI. Objectif, obtenir un accord mieux disant que celui signé à la mise en place du Campus Tolosa en 2021 (<https://plazza.orange.com/docs/DOC-1940941>).

Le 18 juillet, nous attendions des propositions de la Direction mais elle n'a concédé que peu de choses par rapport à nos attentes. Au-delà de l'accord en cours, les seules propositions concrètes faites à ce jour sont les suivantes :

- **Une prime de 350€ annuelle pendant 3 ans maximum pour les salariés qui utiliseront les transports en commun**, ce qui est nettement insuffisant pour compenser le surcoût occasionné.
- **Une prime de 5 000€ pour l'achat d'un véhicule électrique**. Très insuffisant compte tenu des tarifs pratiqués (35 000€ pour les modèles de base).

Pour la CFE-CGC et les autres organisations syndicales, cette dernière mesure concernera peu de salariés et surtout les hauts salaires. Aussi, par souci d'équité, demandent-ils d'augmenter la prime de transports en commun.

Concernant les autres revendications financières, aucune avancée !

- Pas de prime pour tous pour compenser l'impact du projet sur l'équilibre vie privée / vie professionnelle.
- Pas de prime pour une augmentation du temps de trajet inférieure à 20 mn (au-delà, on conserve le barème de l'accord en cours).
- Pas de navette gratuite Portet-Balma et/ou navette entre le Métro Gramont et Tolosa. Revendication rejetée car jugée trop coûteuse.

Pour le reste comme par exemple, le paiement du différentiel des frais de garde ou la prime de déménagement, il faudra se référer aux accords existants, rien de plus, même si la Direction promet d'étudier les cas particuliers.

Concernant la participation financière aux abonnements des transports en commun, la CFE-CGC et les autres organisations syndicales demandent que le délai de 3 ans proposé soit augmenté ou supprimé.

Les principales autres revendications concernaient l'organisation du travail.

- **Aménagement des horaires pour éviter les trajets aux heures de pointe**. Si les CEA (Cadres Exécutifs Autonomes) peuvent d'ores et déjà s'adapter aux heures de pointe, il n'y a pas eu d'avancée concernant les COP (Cadres Opérationnels de Proximité) travaillant à horaires fixes.
- **Généralisation du Télétravail à 3 jours**. Le débat a été stérile avec un sentiment de déjà entendu. Les représentants du personnel accusant la plupart des managers d'inciter les salariés à limiter leurs demandes à 2 jours et la Direction niant toute consigne en ce sens. Il est à noter que l'UPRSO possède le taux le plus faible de contrats avec 3 jours de télétravail parmi toutes les ex-UPRS.
- **Faciliter la mise en place de la semaine en 4 jours** selon l'accord pour Tous du 1^{er} février 2000 (Annexe 3 chapitre D - Organisation du travail à temps convenu). Les représentantes de la Direction ont précisé qu'elles n'étaient pas mandatées pour revoir cet accord et que cette revendication était hors sujet dans le cadre de ces négociations.

A la clôture de la réunion, la DRH de DTSI/DTR a annoncé que d'autres propositions pourraient être faites lors de la séance de septembre comme par exemple, la prise en charge des frais de péage d'autoroute engendrés par le nouvel itinéraire domicile-travail. Un projet d'accord de base sera envoyé début septembre.

Prochaine réunion le 15 septembre

Vos correspondants

Erick CHAMPON-CHIRAC	06 07 43 44 73
Gabriel SERAFIN	06 08 31 27 17
Pierre-Yves ROYER	06 85 26 86 46
Ahmed BOUCHMELLA	06 07 68 68 21

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

